



DECISION DU MAIRE n° 14/2023

OBJET : Attribution du marché de travaux n° 22-I-05-T « Construction d'un WC public Quai de Garonne » - lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

Le Maire de la Commune de Grenade sur Garonne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération n° 49/2020 du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire,

Vu la consultation lancée dans le cadre de la procédure adaptée en vertu des articles R.2123-1-1° et L.2123-1 du Code de la Commande Publique en vue de la passation du marché de travaux relatif à « Construction d'un WC public Quai de Garonne »,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence (avis publié sur la plateforme de dématérialisation la depechemarchespublics.fr le 22 décembre 2022),

Vu l'analyse définitive des candidatures et des offres,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'attribuer le marché de travaux n° 22-I-05-T « Construction d'un WC public Quai de Garonne » lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6 :

Lots n°	Entreprises	Montant € HT	TVA	Montant € TTC
1 : Gros-œuvre	ÉPILOGUE RÉNOVATION	33 556,25	6 711,25	40 267,50
2 : Charpente Bois	ÉPILOGUE RÉNOVATION	5 763,37	1 152,67	6 916,04
3 : Menuiserie Extérieure	MFR MENUISERIE	2 155,94	431,19	2 587,13
4 : Plâtrerie	ÉPILOGUE RÉNOVATION	1 271,47	254,29	1 525,76
5 : Plomberie sanitaire	LOÏC PLANCADE	6 509,50	1 301,90	7 811,40
6 : Sols – Faïence	BATIREA	6 100,00	1 220,00	7 320,00

Le marché prend effet à compter de la date de notification du marché.

ARTICLE 2 :

Le Conseil Municipal sera tenu informé de cette décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Fait à Grenade, le 19 Juin 2023

Jean-Paul DELMAS,
Maire de Grenade,

